

# Conseil Municipal

## Du Mardi 25 avril 2017 à 20h30

---

Présents : Mesdames SEVESTRE, ALLAIRE, BLANCHARD, BRUN, CUMANT, GRANDJEAN, SABLERY, SAMSON,  
Messieurs LE BARON, NEUVILLE, SOLVE, CORBIN, DUTEL,  
DUBOURGUAIS,  
Pouvoir : Monsieur QUEMENER

### **COMPTE RENDU DE CONSEIL DU 24 NOVEMBRE 2016**

Madame le Maire fait lecture du compte rendu de conseil du 24 novembre 2016. Elle apporte une précision concernant les PEI (point d'eau incendie) : depuis le conseil, un diagnostic VEOLIA a été effectué en début d'année qui révèle qu'un certain nombre des « poteaux » ne seraient pas conformes. Une réunion est prévue avec le SDIS pour faire un nouveau point. Le Conseil Municipal l'approuve à l'unanimité.

### **COMPTE RENDU DE CONSEIL DU 22 MARS 2017**

Madame le Maire fait lecture du compte rendu de conseil du 22 mars 2017  
Le Conseil Municipal l'approuve à l'unanimité.

### **PROJET D'EFFACEMENT DES RESEAUX A ST AUBIN**

Par rapport à l'étude préliminaire une hausse du chiffrage apparaît suite au prolongement demandé par un riverain. Le montant global est de 59 857,72 €. Le riverain propose de participer à hauteur de 1 700 €. Madame le Maire demande l'autorisation de signer la convention avec le SDEC pour la demande de subvention. Accord du conseil municipal.

### **CONVENTION SDIS**

Madame le Maire expose le cas d'un employé communal qui est également pompier et dont les interventions se font s'il manque un 3ème homme pour décaler à la caserne des pompiers. Madame le Maire rappelle que pour l'année 2016 cela a représenté 21 interventions pour une durée d'environ 31h30.

Cet employé doit également faire des stages pour maintenir ses acquis et pouvoir assurer la conduite du fourgon et l'utilisation de la pompe.

Il nous faut signer une convention qui vise à fixer les conditions. Le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer la convention avec le SDIS dans les termes suivants :

- Pour la partie opérationnelle : maintien de la rémunération au salarié et celui-ci percevra son indemnité par le SDIS
- Pour la formation : maintien du salaire mais réversion de l'indemnité par le SDIS à la commune.

### **CONVENTION EPFN**

Madame le Maire rappelle le projet de la municipalité de réaliser un équipement dans les Anciens garages HERMILLY ; le projet consiste à la réalisation de maison de service à laquelle viendraient s'ajouter la bibliothèque et un espace de co-working.

Madame le Maire informe que pour permettre à l'EPFN d'intervenir en tant que maître d'ouvrage, il

est nécessaire que l'EPFN se rende propriétaire du site.

Le conseil municipal décide la cession des parcelles AB n)s 236, 385, 387 pour une contenance de 756m<sup>2</sup>, demande l'intervention de l'EPFN pour procéder à cette acquisition et constituer la réserve foncière, s'engage à racheter le bien dans un délai de cinq ans et autorise Madame le Maire à signer la convention et l'acte de vente avec l'EPFN.

### **DROIT DE PLACE TAXI**

Madame le Maire demande au conseil municipal de fixer le droit de place des taxis VASSET. Elle informe que celui-ci se monte à 62 € annuels à Lisieux. Le conseil municipal fixe le même tarif pour ce droit de place à Cambremer.

### **CHEQUE**

Madame le Maire demande au conseil municipal de délibérer pour accepter en don un chèque de 150 € en remboursement de dégradations faites dans la salle des fêtes en 2014. Accord du conseil municipal.

### **TARIFS GRANGE AUX DIMES**

Madame le Maire rappelle la délibération du 31 Mai 2016 fixant les tarifs de la location de la Grange aux Dîmes et les confirme, mais elle précise qu'il est nécessaire de fixer, en plus, le tarif de la location aux Associations hors commune.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer le tarif de la location aux associations hors commune à 200 € pour les mois d'Avril, Mai, Juin, Septembre et à 300 € pour Juillet et Août (prix à la semaine).

### **REGIE POUR LES LOCATIONS**

Madame Samson informe le conseil municipal qu'il faut envisager la création d'une régie pour l'encaissement des locations de la grange aux dîmes ; Monsieur Bruneel, Trésorier a été interrogé à ce sujet afin de connaître les conditions de recevabilité d'une candidature de régisseur. La réponse est en attente.

### **ACCROCHAGE, Route d'Englesqueville**

Madame le Maire informe le conseil municipal du courrier d'un riverain qui a été victime d'un accrochage de son véhicule stationné dans la rue d'Englesqueville. Ce riverain demande à ce que soient prises des mesures concernant la vitesse et la sécurité des piétons. Dans un premier temps Madame le Maire va demander aux gendarmes de contrôler les véhicules qui sont garés dans cette rue sur des emplacements non autorisés. Le problème de vitesse constatée dans cette rue se rencontre également route de Montaval et rue du cadran malgré la limitation de vitesse à 30km/h mise en place.

### **FLEURISSEMENT**

La date est arrêtée au mardi 23 mai 2017. Monsieur Corbin soumet au conseil municipal une idée d'aménagement au centre bourg. Il souhaiterait que soient abattus les prunus et que soient installés à la place des éléments structurels pouvant accueillir des rosiers grimpants et des clématites. Le budget « fleurs » de 2017 étant déjà plus conséquent que l'an passé, le conseil choisit de réétudier la proposition pour 2018.

## **COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Madame le Maire informe que la CCC a fait faire une étude STRATORIAL concernant l'avenir de Cambremer et des 5 autres communes (St Laurent du Mont, Saint Ouen Le Pin, Notre Dame d'Estrées-Corbon, Montreuil en Auge et Notre Dame de Livaye). Le rapport a été rendu le 17 mars, il semblerait plus intéressant d'attendre pour partir en 2019 d'après le bureau Stratorial. Une convocation de la Sous-Préfecture a été adressée à l'ensemble des communes de la CDC pour le mercredi 29 mars. Madame la Sous-Préfète a rappelé les différentes procédures de retrait et d'adhésion de communes d'une communauté de communes.

L'état penche plus pour une dissolution de la CCC.

Un rendez-vous est pris le mardi 2 mai pour rencontrer le président et les vice-présidents de l'Agglo de Lisieux.

Une demande de devis auprès de Stratorial a été demandée pour prendre les meilleures décisions.

Le montant du devis s'élève à 6 250 € HT et l'étude pourrait être rendue pour courant juin.

Accord du conseil municipal à l'unanimité.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur Solve fait remarquer que le passage entre les tentes des AOC est un peu étroit pour le passage du camion des pompiers. Monsieur Neuville répond qu'une des tentes va être déplacée pour élargir le passage. Monsieur Solve informe que les parents d'élèves se plaignent des voitures « épaves » stationnées en permanence sur le parking derrière l'école : Madame le Maire lui répond que le nécessaire a été fait auprès de la gendarmerie et que celle-ci lui a affirmé que le dossier suivait son cours ; Monsieur Solve soulève le problème de l'accès des véhicules au city-stade et du bruit en soirée que provoquent les petits rassemblements. Il va être étudié une fermeture de l'accès et une communication auprès des jeunes va être faite pour qu'ils prennent conscience qu'ils doivent respecter la tranquillité des riverains. Monsieur Solve demande si des informations sont transmises en mairie quant à l'avancée des travaux de la fibre optique : Madame le Maire lui répond que nous n'avons pas d'information et que c'est le conseil départemental qui gère ce dossier.

Monsieur Dubourgais soulève le problème de l'éclairage public qui reste allumé toute la nuit depuis l'installation du panneau lumineux. Il fait aussi remarquer que l'éclairage du pôle médical s'allume beaucoup trop tôt le soir alors qu'il fait encore jour. Madame le Maire répond qu'elle a contacté le SDEC pour le problème de l'éclairage public et que la minuterie du pôle médical a été modifiée afin que la lumière s'allume plus tardivement.

Madame Grandjean trouve que le panneau lumineux est un peu petit et que sa lecture n'est pas facile du fait de son orientation : Madame le Maire rappelle que ce panneau ne nous a rien coûté, étant village pilote pour le SDEC et que nous n'avons pas eu le choix de son emplacement pour des raisons d'alimentation électrique. Ceci dit il ne dénature pas trop le paysage et permet quand même d'informer population et touristes. Il faut un peu de temps pour que les gens prennent l'habitude de le regarder.

Monsieur Dutel informe le conseil que les travaux de la sacristie de l'église de St Aubin sont effectués et que la messe annuelle se déroulera le 14 mai.

Madame Samson informe que le pot de départ à la retraite d'Alain BAZIN aura lieu le 30 Juin prochain